



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mars 2005

Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Marianne SAVARY, Guy BANNOUX, Martin BARAGANO, Roland BUTTIKER, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Raymond GUYAZ, Yves-Olivier JACCARD, Jacques LEVAILLANT, Kurt MENDE, Charles-Eugène MOUQUIN, Peter OTHENIN-GIRARD, Yves RICHARD, Yan ROSSIER, David WULLIAMOZ.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Marianne SAVARY, Martin BARAGANO, Raymond GUYAZ, Yves-Olivier JACCARD, Jacques LEVAILLANT, Kurt MENDE, Charles-Eugène MOUQUIN, Yves RICHARD, David WULLIAMOZ.

S'est également excusée Madame Anne LEUENBERGER, secrétaire suppléante.

Absents :

Messieurs Guy BANNOUX, Roland BUTTIKER, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Peter OTHENIN-GIRARD, Yan ROSSIER.

Monsieur le Président :

L'appel nous fait constater que nous sommes 83 sur 99. Le quorum est donc atteint et je déclare la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2005

Tel que présenté, ce procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le 24 janvier dernier, j'ai reçu plusieurs requêtes de Monsieur Marcel DESPLAND. Les Conseillers attentifs se rappelleront que ces dernières avaient été évoquées lors de notre précédent Conseil. Le Bureau les a examinées le 21 février, à la lueur de l'article 62 de notre Règlement. Il en a conclu qu'elles avaient un caractère purement administratif.

Le Bureau les transmet donc à la Municipalité, la chargeant de répondre à Monsieur DESPLAND et de soumettre au Conseil, par la procédure ordinaire, les propositions qu'elle jugera pertinentes.

* * * * *

Le 15 février, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président, chers collègues,

Par la présente, je vous annonce ma démission de la suppléance de la Commission des finances du Conseil communal. Je souhaite en effet laisser ma place à quelqu'un de plus disponible qui puisse suppléer Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, actuel membre de ladite commission, dans des conditions adéquates.

Le groupe UDF proposera un remplaçant lors de la prochaine séance de notre Conseil.

Suivent les salutations d'usage.

C'est signé Maximilien BERNHARD.

Nous procéderons au remplacement de Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD à la Commission des finances au point 9 de notre ordre du jour.

* * * * *

En date du 22 février, j'ai reçu la lettre suivante :

Cher citoyen président, cher Cédric,

En préambule, je tiens à te remercier pour cette bouffée de fraîcheur que tu as su nous transmettre au cours du dernier conseil. Contrairement à d'aucun, j'apprécie ce dépoussiérage bienvenu de nos institutions, et me permets en conséquence de t'adresser cette lettre, non pas dans les formes usuelles qui exigeraient le vousoiement et un ton autrement plus impersonnel (voire hypocrite!), mais bien en tant qu'amis qui se connaissent et s'apprécient en dehors du sérail politique.

La décision que je dois t'annoncer n'a pas été facile à prendre, mais elle s'impose néanmoins à mes yeux : mes engagements dans diverses associations de cette ville prennent de plus en plus de place dans ma vie, parfois au détriment de ma famille et de mes enfants. Comme j'ai récemment accepté de prendre de nouvelles responsabilités, il me faut aujourd'hui faire des choix et c'est avec regret que je dois t'annoncer ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour la fin de ce mois.

J'ai élu domicile dans cette ville il y a bientôt 9 ans et à peine un an plus tard, j'entrais au Conseil communal, en cours de législature. Cette "plongée dans le bain politique" a favorisé mon intégration rapide dans cette ville qui est de facto devenue pleinement la mienne.

J'aurais plaisir à suivre à l'avenir les débats de ce Conseil, dans la presse ou au travers de la petite lucarne et ne doute pas que tu sauras diriger et guider cette assemblée hétéroclite avec brio.

Suivent les salutations. C'est signé Fabienne GOGNIAT LOOS.

Madame la Conseillère Fabienne GOGNIAT LOOS a été élue en 1997 et a été Conseillère de 1998 à ce jour. Elle a fait partie de nombreuses commissions, dont plusieurs commissions permanentes, notamment affaires immobilières, commission des finances, commission des naturalisations. Elle s'est beaucoup investie au niveau de la politique familiale, cantine, sécurité à vélo, pédibus. En votre nom, je remercie Madame GOGNIAT LOOS de son engagement pour la Commune et lui souhaite le meilleur dans ses engagements associatifs et dans sa vie familiale.

Nous procéderons au remplacement de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS lors de notre prochaine séance. Nous compléterons également à cette occasion la Commission des affaires immobilières, dont Madame GOGNIAT LOOS faisait partie. Dans l'intervalle, elle sera remplacée dans cette Commission par Monsieur André PERRET, membre suppléant.

* * * * *

Je me permets de vous rappeler qu'il est désormais possible de recevoir le procès-verbal des séances par courrier électronique, plutôt que sous format papier. Cela prend moins de place, est plus rapide et plus économique. Il vous suffit de l'indiquer à Madame RIEBEN. Un malentendu avec le Greffe n'a pas rendu possible cette opération pour le procès-verbal de la dernière séance, mais cela sera fait à l'avenir.

* * * * *

Le Bureau du Conseil communal a décidé de mettre en place un moment d'échanges entre le Conseil communal et la population. Une heure avant les séances du Conseil, le Bureau et les Conseillers qui le souhaitent consacreront une demi-heure à l'écoute des questions et des propositions qui leur seront faites.

Tout le monde peut participer à cette demi-heure, qu'ils soient suisse ou étranger, majeur ou mineur, habitant de notre Commune ou non. Les questions et propositions, par contre, devront obligatoirement concerner Yverdon.

Organisée dans un souci de démocratie participative, cette initiative entend permettre à chacun de s'intéresser activement à la vie politique de notre Commune. Intitulé *A vous la parole !* ce moment se veut également une occasion de rencontre entre la population et les membres du Conseil communal.

Concrètement, les participants à cette démarche sont priés de s'adresser au Bureau, ou au Président du Conseil, 12 jours avant la séance. Cela leur permettra d'expliquer les grandes lignes de leurs propositions ou questions. Le Bureau mettra alors les interventions à l'ordre du jour de la prochaine demi-heure d'*A vous la parole !*, et en informera leurs auteurs.

Le jour de la séance du Conseil communal, de 19h à 19h30, les questions ou propositions seront lues ou développées devant des représentants des groupes du Conseil. Ces derniers seront alors libres de les reprendre lors de la séance qui suit. Les propositions des orateurs ne déboucheront pas sur un débat, mais la pause qui suivra permettra aux participants de pouvoir discuter de leur proposition avec les membres du Conseil présents, afin d'assurer un relais à leurs idées au sein de cet organe. La séance du Conseil commencera comme d'habitude à 20h. et les participants à la demi-heure des questions sont invités à y assister comme public.

Cet espace de démocratie participative est proposé à titre d'essai. Le Bureau du Conseil fera un bilan en automne. Ce concept a déjà vu le jour à Montreux et à Saint-Légier/La Chiésaz. Le Bureau, qui a accepté ce projet à l'unanimité, encourage les habitants à profiter de cet espace de rencontre et leur donne rendez-vous le jeudi 7 avril pour la première séance d'*A vous la parole !*

* * * * *

Au point 10 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Deux questions de Madame Gloria CAPT

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à ce Conseil, de façon à me laisser un petit moment de répit dans ce flot de paroles ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Hélas non, Monsieur le Président !

5. PRÉAVIS NO 01/05 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT PARTIEL DE LA COMMUNE AUX EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 28 LOGEMENTS PAR LA COOPÉRATIVE LA THIÈLE. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

L'article 2 n'appelant pas à votation, **la discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre HUNKELER :

Ma remarque ne concerne pas directement ce préavis, mais les futurs préavis de cautionnement. Je suggérerais à la Municipalité qu'en cas de cautionnement d'une société coopérative ou d'une société anonyme, les principaux actionnaires ou principaux détenteurs de parts sociales soient mentionnés dans le préavis. Ce sont des questions qui sont dans tous les cas posées par la commission des finances et par les commissions qui surveillent les préavis.

Je précise que je fais cette demande dans un souci de transparence et pas du tout dans un souci de méfiance.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement partiel de la Commune, jusqu'à Fr. 2'231'000.-, aux emprunts hypothécaires contractés par la Coopérative La Thièle pour la construction d'un immeuble HLM à la rue des Moulins;

Article 2 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée;

Article 3 : Les participations de la Commune à l'abaissement des loyers seront portées dans le budget de fonctionnement.

6. PRÉAVIS NO 02/05 CONCERNANT 16 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : MUSTAFA AYGEN, IVANO CREPALDI, YMER KINOLLI, SANDRO MESQUITA, ZORICA MIKIC, DRAGANA MITROVIC, EMIR OMEROVIC, MIRZA OMEROVIC, SEMIR OMEROVIC, NEVENKA OSTOJIC, MAURO PANESE, DANIEL RAFFO, DANILO SCEPANOVIC, DEJAN SCEPANOVIC, NENAD TESIC, PRIYANTHAN THAIVENDRAN. (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIoud donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur l'article unique : personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Monsieur le Président :

Je me permets de vous rappeler que le bulletin de vote contient deux colonnes, une pour le oui, l'autre pour le non. Il vous suffit d'inscrire une croix dans la colonne de votre choix, en face du nom de chacun des candidats. Si vous ne mettez aucune croix, votre vote sera blanc. Les guillemets ou autres signes cabalistiques sont considérés comme nuls.

Pour permettre aux scrutateurs de participer pleinement au débat du Conseil, le Bureau a décidé de faire une pause lors du décompte des bulletins. Si cette manière de faire ne suscite pas de réaction, nous procéderons ainsi.

Cela ne semble pas être le cas et je prie Madame la huissière et Monsieur le huissier de distribuer les bulletins de vote aux membres du Conseil.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Monsieur le Président :

Il est 20h25 ; je lève la séance pour 20 minutes de pause. La séance reprendra à 20h45. Je vous remercie.

Résultats**Bulletins délivrés : 83****Bulletins rentrés : 83**

Candidats	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité absolue	OUI	NON
1^{er} candidat : Monsieur Mustafa AYGEN et son épouse, Madame Nilüfur AYGEN née ALTUG	0	0	83	42	75	8
2^{ème} candidat : Monsieur Ivano CREPALDI	0	0	83	42	77	6
3^{ème} candidat : Monsieur Ymer KINOLLI	0	0	83	42	74	9
4^{ème} candidat : Monsieur Sandro MESQUITA	0	0	83	42	78	5

Candidats	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	Majorité absolue	OUI	NON
<u>5^{ème} candidat</u> : Mademoiselle Zorica MIKIC	1	0	83	42	69	13
<u>6^{ème} candidat</u> : Mademoiselle Dragana MITROVIC	1	0	83	42	69	13
<u>7^{ème} candidat</u> : Monsieur Emir OMEROVIC	1	0	83	42	67	15
<u>8^{ème} candidat</u> : Monsieur Mirza OMEROVIC	1	0	83	42	67	15
<u>9^{ème} candidat</u> : Monsieur Semir OMEROVIC	2	0	83	42	67	14
<u>10^{ème} candidat</u> : Madame Nevenka OSTOJIC née BOZIC et ses enfants Yelena et Nemanja Nikola OSTOJIC	1	0	83	42	70	12
<u>11^{ème} candidat</u> : Monsieur Mauro Francesco Vittorio PANESE, son épouse Christine Elisabeth PANESE née RIEGERT et leurs enfants Mélanie et Gaetan	0	0	83	42	79	4
<u>12^{ème} candidat</u> : Monsieur Daniel RAFFO	0	0	83	42	79	4
<u>13^{ème} candidat</u> : Monsieur Danilo SCEPANOVIC	1	0	83	42	68	14
<u>14^{ème} candidat</u> : Monsieur Dejan SCEPANOVIC	1	0	83	42	68	14
<u>15^{ème} candidat</u> : Monsieur Nenad TESIC	0	0	83	42	68	15
<u>16^{ème} candidat</u> : Monsieur Priyanthan THAIVENDRAN	1	0	83	42	76	6

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie et plus particulièrement ceux qui se sont déplacés dans cette salle ce soir.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Mustafa AYGEN
et son épouse, Madame Nilüfur AYGEN née ALTUG

2^{ème} candidat : Monsieur Ivano CREPALDI

3^{ème} candidat : Monsieur Ymer KINOLLI

4^{ème} candidat : Monsieur Sandro MESQUITA

5^{ème} candidat : Mademoiselle Zorica MIKIC

6^{ème} candidat : Mademoiselle Dragana MITROVIC

7^{ème} candidat : Monsieur Emir OMEROVIC

8^{ème} candidat : Monsieur Mirza OMEROVIC

9^{ème} candidat : Monsieur Semir OMEROVIC

10^{ème} candidat : Madame Nevenka OSTOJIC née BOZIC
et ses enfants Yelena et Nemanja Nikola OSTOJIC

11^{ème} candidat : Monsieur Mauro Francesco Vittorio PANESE,
son épouse Christine Elisabeth PANESE née RIEGERT
et ses enfants Mélanie et Gaetan

12^{ème} candidat : Monsieur Daniel RAFFO

13^{ème} candidat : Monsieur Danilo SCEPANOVIC

14^{ème} candidat : Monsieur Dejan SCEPANOVIC

15^{ème} candidat : Monsieur Nenad TESIC

16^{ème} candidat : Monsieur Priyanthan THAIVENDRAN

7. PRÉAVIS NO 03/05 UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'800'000.- POUR LA RÉALISATION DES ESSAIS ET ÉTUDES DE LA 1ÈRE ÉTAPE DU PLAN DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU, NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE DE L'EAU DU LAC DE NEUCHÂTEL. (MONSIEUR PASCAL BLUM, RAPPORTEUR)

Monsieur Pascal BLUM :

Cette Commission n'aura pas laissé passer beaucoup d'eau dans les filtres de la station de traitement et de pompage de Grandson, puisqu'elle a siégé le 9 février et qu'elle vous a déjà soumis son rapport la semaine passée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pascal BLUM ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Stéphanie VIQUERAT EHINGER, Messieurs Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Jean-Paul GIROUD, Daniel HOFMANN, Pierre HUNKELER, Philippe PAVID.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation des essais et études de la 1^{ère} étape du Plan directeur de la distribution de l'eau, nécessaire à la construction d'une nouvelle station de traitement et de pompage de l'eau du Lac de Neuchâtel;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 4'173 et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement du SEY no 928.1801.

8. PRÉAVIS NO 05/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 880'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA 3^{ÈME} ÉTAPE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS LOCATIFS DE LA RUE LÉON-JAQUIER. (MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pierre-André MICHOU, en remplacement de Monsieur David WULLIAMOZ, ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT, Messieurs Guy ANGELOZ, Pierre-François BRAND, Pierre-André MICHOU, Roger RANDIN, David WULLIAMOZ.

Excusé : François CHASSOT.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais intervenir ici sur l'utilisation du PVC pour le remplacement des fenêtres. Le PVC est à première vue économiquement intéressant ; cependant, sa teneur en substances dangereuses, tels que le plomb, le chlore ou le cadmium, fait que le PVC pose de gros problèmes lorsqu'il est mis en décharge ou incinéré. Les difficultés et les coûts liés à l'élimination du PVC ont amené plusieurs Etats, notamment le Danemark et la Norvège, à proposer au sein de la Commission européenne pour l'environnement, d'abandonner l'utilisation du PVC pour la conception de produits pour lesquels il existe des substituts.

Dans notre cas, les profilés PVC pourraient être remplacés par le bois rétifé notamment, qui est produit dans la région. Je rappelle que le PVC vient d'Allemagne – je ne vais pas vous faire un cours de géographie, vous savez tous que l'Allemagne est situé à quelques centaines de kilomètres d'ici – et que le bois rétifé est produit dans la région, notamment au Brassus.

Du point de vue du bilan énergétique, le bois rétif ne possède pas les inconvénients du PVC. Le choix du PVC est motivé ici par des considérations purement économiques et une vision à court terme, le PVC étant moins cher que la plupart des substituts existants. Cependant, dans la perspective de l'introduction d'une taxe sur le PVC, qui est à prendre au sérieux, il serait intéressant que la Commune adopte une vision à long terme, faisant la promotion des énergies renouvelables.

Le groupe Solidarité & Ecologie ne va pas aujourd'hui s'opposer à ce préavis. Cependant, il encourage la Municipalité à respecter les principes mis en oeuvre dans l'Agenda 21, qui consistent à concilier efficacité économique et respect de l'environnement.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois savoir qu'il n'y a plus de bois rétif dans la région. La dernière entreprise qui pouvait en fournir, sauf erreur au Brassus, a fait faillite et on m'a dit qu'il faut aller jusqu'à Limoges pour pouvoir en trouver.

L'entreprise Ego Kiefer, qui nous livre depuis très longtemps ses fenêtres dans la région, nous explique que tout le processus de destruction du PVC, lorsque la fenêtre doit être changée, est parfaitement maîtrisé et qu'il n'y a pas de crainte à avoir en ce qui concerne la pollution. Ce sont évidemment des propos d'une entreprise qui a tout intérêt à ce que cela soit exact, mais cela ne signifie pas que cela soit faux.

La Municipalité va examiner ce qu'il en est sur la base de votre intervention et fera ensuite son choix.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse. J'incite néanmoins la Municipalité à adopter le principe de précaution, inscrit dans l'Agenda 21

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur Roger RANDIN :

Le rapporteur l'a précisé dans ses conclusions, cet article a suscité un large débat au sein de la commission.

Le fonds HLM ne doit pas être utilisé pour financer de tels travaux, mais plutôt pour servir à la construction de nouveaux immeubles communaux à loyers modérés. De plus, les deux premières étapes ont été financées par la trésorerie générale et amortie en 30 ans au plus.

Je vous propose donc l'amendement suivant : **La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte no 3353 « HLM Léon Jaquier 3^{ème} étape ».**

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Comme le prévoit notre Règlement, je vous prie de me donner votre amendement par écrit.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La problématique évoquée par Monsieur le Conseiller RANDIN a déjà été largement débattue, notamment avec lui-même, au sein de la Commission des finances. Je vous rappelle également que cette problématique a fait l'objet d'une communication C/6 en 2004.

Ce qu'il faut savoir, c'est que malheureusement notre Commune a accumulé un certain nombre de déficits. Actuellement, on a un découvert au bilan de l'ordre de 32 millions et cela se traduit par le fait que ces fameux fonds, dont le fonds HLM qui nous préoccupe à l'instant, ne sont pas dotés en trésorerie. Actuellement, vu la situation de la trésorerie communale, nous sommes sans cash-flow.

En clair, si l'on veut réaliser un investissement, il faut soit travailler par autofinancement, soit, si l'on dépasse cet autofinancement, recourir à l'emprunt. Constatant effectivement que ces fonds sont en fait une écriture comptable - en l'occurrence le fonds HLM avait été créé dans les années 87, suite à un résultat excédentaire, ceux-ci ne sont donc pas dotés réellement - la Municipalité, sur conseil de sa Direction des finances, se propose de les amortir. C'est la raison pour laquelle nous nous proposons d'utiliser ce fonds pour financer ces travaux.

A la fin 2003, comme nous le montrent les comptes de la Commune, ce fonds se montait à Fr. 1'885'000.-. Fin 2004, il se monte à Fr. 1'451'000.-, puisque nous avons effectivement utilisé une partie de ce montant comptable pour amortir d'autres travaux.

Ce qui est également intéressant au niveau de la gestion des finances, c'est que si on utilise ces fonds au niveau des écritures, on arrive à lisser quelque peu l'exercice en cours. Ceci est l'aspect financier, l'aspect des comptes.

Pour donner une réponse avec un caractère un peu plus politique concernant la proposition de Monsieur le Conseiller RANDIN, de construire des logements HLM en utilisant ce fonds, je crois que le problème que nous avons dans notre Ville, c'est bien sûr de construire des logements et la Municipalité partage votre avis, mais c'est aussi de trouver un équilibre entre les logements subventionnés et des logements de qualité.

Pour étayer cet argument, j'aimerais vous citer un paramètre, c'est la valeur du point d'impôt par habitant, ou si vous voulez le rendement fiscal par habitant. A Yverdon, on est à Fr. 20.30 par point d'impôt, contre une moyenne cantonale, calculée sur l'ensemble des communes de ce canton, qui se monte à Fr. 30.-.

On constate donc, si nous voulons améliorer les recettes de nos comptes communaux, qu'il faut bien évidemment tendre vers cette moyenne vaudoise de Fr. 30.-. Pour cela, je pense que la démonstration est assez simple à faire, il faut attirer des habitants à Yverdon, qui soient aussi des contribuables. Or, une fois que nous aurons amélioré les finances en les équilibrant, en amortissant pourquoi pas également la dette communale, on pourrait tout à fait imaginer d'investir dans de nouvelles constructions HLM communales, qui pourraient entrer dans votre analyse, Monsieur le Conseiller RANDIN.

J'aimerais également vous renvoyer au préavis no 1, que le Conseil a voté tout à l'heure. Vous l'avez constaté dans le corps du préavis, nous pratiquons actuellement l'allègement des loyers, avec un montant qui est porté au budget. Nous aurons une pointe dans ces investissements annuels, favorisant l'allègement des loyers de diverses coopératives, aux alentours de 2007. Ensuite, en raison du fait que cet allègement des loyers est dégressif, vers les années 2009/2010, nous nous retrouverons à nouveau avec une possibilité d'alléger les loyers.

En conclusion, si la Ville imaginait construire des bâtiments à loyers modérés - je rappelle que pour une trentaine de logements, il faut tout de même compter un investissement de l'ordre de 6 à 7 millions de francs - nous pourrions effectivement prendre en charge l'allègement de ces loyers dans le budget communal. Ce que la Municipalité propose à votre Conseil, c'est de patienter quelque peu pour mettre en oeuvre une telle construction, au travers d'un financement entièrement communal qui, je le rappelle, nécessitera de recourir à l'emprunt. Bien évidemment, les loyers encaissés permettraient alors d'autofinancer ce bâtiment.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur Roger RANDIN :

J'aimerais répondre à Monsieur le Syndic. Je ne pense pas que le fonds HLM soit là pour équilibrer le budget communal ; le fonds HLM doit être utilisé pour créer des immeubles à loyers modérés.

Je n'arrive pas à comprendre votre raisonnement et je rappellerai que pour la première étape, notre collègue RUCHET avait fait une proposition, afin que l'on demande une subvention à l'Etat, autrement dit que ces immeubles Léon-Jaquier rentreraient à nouveau dans les loyers HLM. Or, la Municipalité a refusé cette opération, en disant que c'était un peu compliqué, bref, il y avait plusieurs éléments. J'aimerais aujourd'hui qu'on m'explique comment on peut puiser dans un fonds HLM pour rénover des immeubles qui ne sont plus des HLM.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme je vous l'ai expliqué, Monsieur le Conseiller, c'est une écriture purement comptable. L'objectif, c'est d'éliminer, d'amortir ce fonds qui n'est pas doté en trésorerie. Je crois que c'est important de bien comprendre cette spécificité. Une fois ce fonds amorti, nous serons effectivement obligés de recourir à l'emprunt, et au financement avec une durée d'amortissement. C'est une question de technique financière, pour éliminer ces fonds qui finalement ne servent pas à grand-chose.

Quant à ce que vous disiez tout à l'heure concernant le fait de réintroduire un allègement des loyers dans nos bâtiments communaux, à Léon-Jaquier, je rappelle que le fait de rénover ces bâtiments autorise un réajustement du loyer à la hausse. Vous imaginez le mécanisme où, d'un côté la Commune encaisse des loyers supplémentaires, puisqu'elle a réinvesti dans ces bâtiments, et en contrepartie elle utilise ces fonds pour alléger ces loyers qui, je le rappelle, sont déjà extrêmement intéressants au niveau accessibilité.

En terme de finances communales, c'est blanc bonnet, bonnet blanc.

Monsieur Pascal BLUM :

Monsieur le Syndic, vous nous dites que ces fonds ne sont pas dotés en trésorerie. C'est juste, en général ce n'est pas ce qu'on fait dans un principe de bilan. Un fonds, c'est un passif de bilan, c'est une source de financement. Si vous avez un fonds qui est alimenté comptablement, cela veut dire qu'un jour ou l'autre vous aurez dans votre comptabilité, dans votre bilan, une source possible de financement, par exemple pour construire un nouveau HLM. C'est ça le but d'un tel fonds, pour moi en tout cas et semble-t-il aussi pour mon collègue.

Vous nous tenez le discours aujourd'hui qu'il faut patienter. Vous savez très bien, comme moi, que quand il y aura l'opportunité de construire un HLM, on n'aura ni l'argent ni un fonds doté en passif comme source de financement pour cela.

Par ailleurs, si je me souviens bien, les HLM rapportent plutôt de l'argent à la Commune, surtout lorsqu'ils ne sont plus des HLM, ce qui est le cas de ce bâtiment. Pour moi, les travaux de rénovation, ce sont les travaux de maintien de la valeur de l'immeuble. Ils ne devraient donc pas être prélevés dans un fonds qui permet de financer un investissement.

En plus, vous nous dites que la capacité contributive de la Commune d'Yverdon est de Fr. 20.-, alors que la moyenne semble être autour de Fr. 30.-. Tout le monde le savait déjà, et c'est bien pour cela qu'on a créé cette péréquation financière entre les communes qui ont une plus forte capacité contributive. C'est en principe compensé de cette manière et ce ne devrait pas être compensé en réduisant des fonds pour améliorer l'exercice comptable de la Commune.

Je suis donc également contre le fait que l'on prélève sur ce fonds.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Je rappelle à ceux qui s'élèvent contre le lissage des résultats qu'il y a six ans, la Municipalité avait étouffé un fonds de cinq millions pour diminuer le découvert au bilan et personne n'avait protesté !

Monsieur André PERRET :

La Municipalité pourrait-elle nous dire quel était le but exact du fonds HLM ? Est-ce que c'était un fonds qui permettait de faire de l'entretien des bâtiments HLM existants ou est-ce que c'était un fonds qui avait été créé pour permettre de réaliser de nouveaux HLM.

Sinon, il faut reconnaître une chose, c'est qu'on utilise le fonds ou non, au niveau comptable, au niveau présentation des comptes, cela change quelque chose, mais au niveau charges réelles pour la Commune, cela ne change strictement rien du tout. Le fonds a été doté à une certaine époque, mais la Commune a finalement utilisé cette dotation pour ses liquidités. C'était ou elle empruntait en laissant à la banque la valeur du fonds, ce qui aurait été idiot, ou elle utilisait l'argent du fonds pour se financer. Si elle l'utilise pour faire quelque chose, un jour, bien entendu, elle devra emprunter l'argent qu'elle n'avait pas emprunté.

Je pense que pour les charges communales, cela ne change rien, mais c'est une question de principe, de savoir quel était le but du fonds.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Dans la comptabilité et dans le bilan de notre Commune, il est bien indiqué « fonds d'entretien HLM ». Je ne suis pas remonté, bien sûr, à l'époque de la création de ce fonds, mais en l'état aujourd'hui, c'est comme ceci qu'il est libellé.

Monsieur Pascal BLUM :

Ce fonds devrait donc être alimenté par une quote-part des loyers encaissés, puisque dans n'importe quelle PPE, par exemple, on crée aussi un fonds de rénovation qu'on prélève sur les charges de chaque propriétaire. Dans un bâtiment, c'est exactement la même chose.

Monsieur André PERRET :

J'aimerais juste poser une question à la Municipalité. Mon collègue vient de dire que le fonds devrait être alimenté par un certain montant chaque année pour garantir les entretiens futurs. Dans la réalité, n'est-ce pas le cas ? J'aimerais avoir cette confirmation.

Je crois finalement que le fonds est alimenté par les bénéfices faits sur les locations HLM, cela veut dire qu'il est chaque année augmenté d'une certaine valeur, qui est le bénéfice.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En analysant d'un peu plus près ce fonds, je constate qu'il y a plusieurs comptes. Je vous ai dit qu'il y avait un fonds « entretien HLM ». On a un fonds « suppléments de loyers HLM », ce sont des questions d'acomptes de chauffages etc. On a aussi un fonds « de subventions HLM remboursées ».

Voilà en fait, au niveau du compte bilan, tel que vous le connaissez ou pouvez le découvrir dans les comptes annuels, la composition de ce fonds HLM.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président relit l'amendement déposé par Monsieur le Conseiller RANDIN, ainsi que l'article 3 tel que présenté dans le préavis et passe au vote. Il prie les scrutateurs de bien vouloir compter les voix.

Par 39 NON, 30 OUI et 8 abstentions, **l'article 3 amendé est refusé.**

A une forte majorité et avec passablement d'abstentions, **l'article 3 tel que présenté dans le préavis est accepté.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Je m'adresse à la Municipalité que j'invite à définir une doctrine claire en ce qui concerne l'utilisation des fonds. Chaque fois qu'on touche à un fonds, il y a des interventions ; qu'il s'agisse du fonds des Services Industriels, qu'il s'agisse des fonds HLM, etc.

Secondement, j'invite la Municipalité à diminuer le nombre des fonds. Si le fonds HLM peut, pourrait et devrait faciliter une décision politique quant à la construction de HLM, il y en a d'autres peut-être qui pourraient faciliter la réalisation de travaux qui ne sont pas urgents.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois pouvoir dire à Monsieur le Conseiller SPERTINI que dans le domaine de la définition de ces fonds, les choses sont relativement claires, puisque nous avons des fonds affectés, par exemple la taxe d'épuration, le prix de l'eau, etc. La destination des fonds encaissés est très claire et nous avons des fonds que nous pourrions, selon vos propositions, éliminer et qui sont, eux, dotés par des attributions budgétaires. On crée peut-être des doutes, ou des incompréhensions, et nous prenons bonne note de votre proposition.

Monsieur Roger RANDIN :

Je ne vais pas intervenir sur les fonds maintenant, mais j'aurais une demande à adresser à la Municipalité, compte tenu du fait qu'on a reçu un document après coup par e-mail et que je ne voulais pas demander une nouvelle convocation de la Commission.

Il s'agit de la répercussion du montant total des travaux sur le revenu locatif et de la manière dont la Municipalité a calculé la hausse des loyers. Je précise ici que je ne conteste pas le montant calculé par la Municipalité. Par contre, ce que je souhaiterais, c'est que la méthode de calcul que la Municipalité a utilisée pour la répartition sur les loyers des différents locataires soit modifiée. J'essaie de m'expliquer :

- ◆ La Municipalité a choisi de calculer un pourcentage sur les loyers. On se rend compte qu'il y a des différences, par exemple pour des quatre pièces de même surface, de Fr. 140.- par mois. Si on prend un pourcentage sur ce loyer, celui qui paie le moins paiera moins de hausse et celui qui paie plus de loyer subira plus de hausse.

La solution que je préconise, c'est que le Municipal en charge s'engage à revoir cette méthode de calcul et prenne en compte un coût au m², étant donné qu'on connaît les surfaces. Ce qui veut dire qu'il suffit de diviser le montant que l'on souhaite répercuter sur les loyers par le nombre de m² de l'immeuble, le multiplier par le nombre de m² de chaque appartement, le diviser par 12 et on a ainsi la hausse par mois. De ce fait, on n'a plus cette différence qui augmente ; chaque appartement de même surface aura la même hausse.

Si l'on opte pour la solution municipale, la différence de Fr. 140.- passerait à Fr. 187.- ; imaginez-vous les discussions de mécontentement qu'il peut y avoir dans un immeuble, raison pour laquelle je souhaite que la Municipalité revoie cette méthode de calcul.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

On reconnaît dans l'intervention de Monsieur RANDIN, la riche et large expérience qu'il a acquise dans la défense des locataires et dans le droit du bail d'une manière générale.

Je précise que le document qui vous a été transmis, Monsieur le Conseiller, n'est pas le reflet de la décision de la Municipalité, qui n'a pas encore pris de décision quant à l'éventuelle hausse, ce qui est normal étant donné que les travaux ne sont pas encore exécutés, mais il s'agit d'un document de travail qui vous a été livré par le Service des gérances.

Je constate avec satisfaction que nous sommes d'accord sur la hausse possible en pourcent, qui est de 33,78%. Dans ce document de travail, cette hausse est calculée sur le loyer actuel avant travaux et vous souhaitez que cette hausse soit appliquée en fonction des surfaces des appartements. Votre critère est probablement plus adéquat ; il donnera davantage de satisfaction du point de vue d'égalité de traitement. Il évitera vraisemblablement les contestations entre locataires qui pourraient se jalouser en fonction de la hausse appliquée à l'un ou à l'autre. C'est un critère qui est objectif et je vais demander au Service des Bâtiments d'examiner dans quelle mesure ce n'est pas davantage votre critère que celui qui a été élaboré dans ce document de travail qui devrait être recherché.

Monsieur Roger RANDIN :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis no 5 est accepté à une forte majorité, avec quelques abstentions.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 3^{ème} étape des travaux de rénovation des bâtiments locatifs de la rue Léon-Jaquier;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 880'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 3'353 "HLM Léon-Jaquier, étape 3" et amortie par prélèvement au fonds HLM.

9. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président :

La démission de Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD laisse un siège suppléant vacant à la Commission des finances. Il convient donc de le remplacer. J'attends une proposition.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF propose, comme membre suppléant à la Commission des finances, la candidature de Monsieur David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller. Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur David WULLIAMOZ est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président :

En son absence, je félicite Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ de son élection.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Madame Gloria CAPT (Etat du recrutement et effectif du Corps de Police)

Je souhaite poser deux questions à Monsieur le Municipal CARRARD. Je commencerai par la première, je vous laisse répondre et je passerai à la deuxième.

Le 11 juillet 2002, en 2^{ème} débat, notre Conseil a accepté le préavis no 21 qui autorisait la Municipalité à renforcer les effectifs du Corps de Police yverdonnois, pour augmenter la sécurité et lutter plus efficacement contre les incivilités et la violence.

Je souhaiterais connaître l'état du recrutement de nouveaux policiers et l'effectif actuel du Corps de Police.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Madame la Conseillère, neuf sur dix... pas pour la question, mais pour la réponse !

C'est-à-dire que nous arrivons à neuf personnes engagées sur les dix possibles, composées de trois aspirants qui viennent de commencer l'école nouvellement ouverte, ainsi que trois personnes à la réception. On a pris l'ensemble du budget à disposition pour réaliser ce que j'avais déjà expliqué lors de précédentes séances du Conseil, à savoir remettre les policiers qui étaient à la réception dans la rue pour un travail de terrain. L'ensemble des engagements est donc de neuf personnes sur dix, donc 44 sur 45 potentiels.

Madame Gloria CAPT :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse. J'imagine que c'était dix sur dix pour ma question !

* * * * *

Question de Madame Gloria CAPT (Reconnaissance de l'Ecole de Police de Savatan)

Ma deuxième question est la suivante :

L'Ecole des polices municipales vaudoises a ouvert ses portes le 1^{er} mars.

Pour ceux qui ont manqué le début, je rappelle qu'au printemps 2004, le Commandant de la Police cantonale vaudoise, Eric LEHMANN, annonçait la création d'une Académie de Police au Fort de Savatan. Parallèlement, les Polices cantonales et communales vaudoises décidaient d'y envoyer leurs aspirants.

Le 24 décembre 2004, renversement de situation. La Presse rapportait que la Conférence des directeurs des Polices municipales vaudoises refusaient, en fin de compte, d'y envoyer les aspirants, au motif que rien ne garantissait qu'ils puissent se présenter aux examens du brevet fédéral de policier à l'issue de leur formation dans cette Ecole.

Le Conseiller d'Etat Charles-Louis ROCHAT trouvait la décision de la Conférence surprenante et regrettable et restait certain que Savatan ouvrirait même si ces classes étaient à moitié vides. Il espérait, en outre, que certaines polices municipales n'appliquent pas la décision de la Conférence des directeurs.

Ma question est donc la suivante :

- ◆ Est-ce qu'Yverdon a envoyé ses aspirants à Savatan et est-ce que la formation qui y est délivrée est certifiée pour le brevet fédéral de policier ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La ville d'Yverdon, comme j'ai ébauché la réponse tout à l'heure, compte trois aspirants à l'Ecole de police à Lausanne et pas à Savatan.

Il est exact que la Conférence des directeurs de Police a dû prendre une décision difficile en fin d'année, exactement le 22 décembre, puisqu'en fait il n'y avait aucune garantie de certification de brevet et d'obtention du brevet fédéral. La Conférence des directeurs de Police a donc estimé que l'on ne pouvait pas faire courir le risque de faire participer des aspirants à une Ecole, sans reconnaissance et obtention du brevet fédéral. Ceci n'est pas le cas de l'Ecole de Lausanne, c'est pourquoi la ville d'Yverdon a envoyé ses aspirants à l'Ecole de Police de Lausanne.

Mais tout n'est pas perdu et pour aller dans le sens du Conseiller d'Etat, un groupe de travail, composé de quelques directeurs de Police dont je fais partie doit, dans une prochaine séance, trouver un terrain d'entente avec la Police cantonale, afin de pouvoir adhérer à ce projet qui s'appelle SYNERSEC. Il est évident que l'élément principal sera la reconnaissance de cette Ecole. Si Savatan n'obtient pas la reconnaissance au niveau du brevet fédéral, Yverdon, ainsi que les autres villes du canton, n'enverront pas leurs aspirants à Savatan, excepté la Riviera.

J'espère avoir répondu à votre question.

Madame Gloria CAPT :

Je vous remercie, Monsieur le Municipal, pour votre réponse.

* * * * *

Monsieur le Président :

Je profite d'avoir la parole pour vous indiquer, suite à une remarque fort pertinente d'un membre du Conseil communal, que le Conseil des Jeunes siègera mercredi 9 mars à 17h. Que celles et ceux qui sont intéressés n'hésitent pas à y participer.

* * * * *

Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Interruption de séance pendant le dépouillement des votes des naturalisations)

Ma question concerne la façon de procéder durant le dépouillement des votes des naturalisations. Je m'adresse donc au premier citoyen de notre Ville et au chef du Bureau.

Il me semble que l'année dernière, on a procédé différemment et que cette manière de procéder était tout à fait concluante. Je demande donc pour quelle raison le Bureau a décidé de revenir à l'ancien système, soit de faire une pause durant le dépouillement.

Je regrette, pour ma part, cet arrêt des débats et, à l'heure du zapping télévisé, je doute que Canal Nord Vaudois et nos concitoyens restés à la maison apprécient cette manière de faire.

Monsieur le Président :

L'article 24 de notre Règlement stipule : « *Lorsque le Président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par l'un des vice-présidents* ». En l'occurrence, je ne répondrai pas en tant que membre du Conseil, mais en tant que Président de celui-ci et de Président du Bureau.

Le Bureau a pris cette décision parce qu'il trouvait inconvenant de priver du débat et du vote d'objets du Conseil, les scrutateurs qui effectuent ce dépouillement. Pour cette raison, il a jugé profitable que nous puissions faire une pause. De cette manière, la pause a aussi un petit quelque chose de sympathique et cela permet aux Conseillers de discuter entre eux, et peut-être au fossé qui se trouve au milieu de cette salle de se refermer.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Vandalisme dans les plantages)

Il s'agit d'une simple question, selon l'article 59 de notre Règlement.

Les plantages communaux, situés dans la zone des Maréchats, subissent depuis quelque temps une vague de déprédation, allant du simple vol à l'incendie suspect d'une ou deux cabanes.

Voici deux questions auxquelles une réponse immédiate ce soir ne s'avère pas judicieuse :

- 1) La Municipalité connaît-elle toutes les incivilités commises à l'intérieur des plantages ?
- 2) Avant qu'une milice de quartier ne s'organise et qu'elle ne développe une stratégie de surveillance pour le moins douteuse, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle, pour tenter d'enrayer ce phénomène dans les jardins ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie d'offrir à la Municipalité, Monsieur KLAUS, la possibilité de vous répondre d'une façon circonstanciée et sur la base d'une enquête, prochainement.

J'aimerais simplement dire que le nouveau surveillant de ces plantages, Monsieur PERRENOUD, jardinier à la retraite de notre Commune, est entré en fonction le premier mars dernier et je crois que cela était un élément important à vous signaler, comme élément de réponse ce soir.



Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Agenda 21 – Grille d'évaluation et institution d'une commission extraparlamentaire)

La double question qui suit s'adresse au Municipal BURKHARD, au sujet du préavis no 24 du 26 août 2004, relatif à l'Agenda 21. Dans le rapport traitant de ce préavis, nous voyons apparaître trois vœux formulés par la Commission et ma double question porte sur deux de ces trois vœux. Je rappelle les deux vœux en question.

- ◆ Le premier vœu était que chaque préavis soit, dès que possible, accompagné d'une grille d'évaluation portant sur des critères efficaces, visibles et utiles.
- ◆ Mon deuxième vœu, qui est le troisième du rapport, portait sur le fait qu'une commission extraparlamentaire, munie d'un tableau de bord de suivis des actions prévues par le programme, soit instituée.

Monsieur BURKHARD va-t-il se transformer en fée et exaucer ces deux vœux ? Telle est ma question.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je ne vais pas vous répondre totalement ce soir, étant donné que nous avons mis dans le préavis de cette année une fiche pour une évaluation et que nous avons donné un mandat pour faire ce travail.

Concernant le deuxième vœu, c'est à peu près la même réponse, mais je pense que chaque préavis est soumis au Service des travaux et à son directeur Agenda 21. Nous avons regardé les incidences écologiques, financières et sociales pour quasiment toutes les demandes qui sont faites.

Toutefois, cela mérite une réponse plus circonstanciée dans une prochaine séance.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Dans une idée de suivi et de démarche participative de l'Agenda 21, il me semblerait intéressant de mettre sur pied cette commission extraparlamentaire et je vous rappelle, Monsieur BURKHARD, que vous aviez soutenu cette proposition et ce vœu lors de la commission. Je vous remercie.

* * * * *

Question de Monsieur Patrik DURUZ (Projet de « A vous la parole ! »)

Suite à un courrier électronique qui a circulé aujourd'hui, j'ai cru, à tort malheureusement, que la discussion serait ouverte ce soir au sujet d'*A vous la parole !*

J'ai donc jeté aux orties une intervention préparée hier, qui vous disait tout le bien que je pense de la politique du fait accompli. J'ai ensuite réécrit un texte, visant à ouvrir une discussion. C'est donc comme si nous étions en démocratie que je vous livre cette seconde version en priant le Bureau de considérer que ces questions et remarques lui sont adressées au nom de l'ensemble de mon groupe politique.

Je voudrais tout d'abord – cela a un aspect un peu ironique, veuillez m'en excuser - remercier Monsieur le Président d'être revenu sur sa planification de la mise en place d'*A vous la parole*. Il m'épargne ainsi la longue intervention qui aurait consisté à dénoncer le fait que nous ayons été placés devant le fait accompli.

Je n'en demeure pas moins circonspect quant à un certain nombre de points ; je me pose les questions suivantes et je vous les soumets :

- Quel est l'avis exprimé par la Municipalité au sujet de cette démarche ?
- Vu que ce moment d'échange ne pourra sans doute pas revêtir de caractère officiel, ne pensez-vous pas que les participants seront induits dans l'erreur de croire qu'après le dépôt de leur question, une autorité aura l'obligation d'y répondre.
- Monsieur le Président peut-il garantir à ce Conseil que la disponibilité qui doit être la sienne avant une séance ne sera pas limitée par cette démarche ?

- Par pure équité, sommes-nous sûrs que, pour de simples raisons d'ordre pratique, l'ensemble des Conseillères et des Conseillers a la possibilité de se libérer une heure avant, un jeudi d'une semaine qui est déjà chargée ? Je pense là plus particulièrement à toutes celles et ceux qui ont à régler, en fin de journée, toutes sortes de problèmes d'ordre familial.
- Sur la base de quels critères les questions qui pourront être posées seront-elles sélectionnées ?
- Comment la neutralité politique de la démarche sera-t-elle garantie ? J'entends par là : qui ouvrira le courrier pour dresser une liste exhaustive des envois reçus, et où cette liste pourra-t-elle être consultée ?
- L'ensemble des Conseillers sera-t-il informé de la teneur des questions avant leur présentation publique ?
- Dans cette première éventualité, quel intérêt son auteur aura-t-il à se déplacer pour la lire devant une caméra et une assemblée silencieuse ?
- Dans le cas contraire, comment les groupes pourront-ils composer judicieusement la délégation qui participera à cette partie de la manifestation ?
- A combien estimez-vous les coûts d'une telle opération, soit la retransmission télévisée, le travail de bureau, la rédaction, les copies, la mise sous pli et l'envoi de tout le courrier que cette démarche ne manquera pas d'occasionner ?
- Puisque de toutes façons, c'est aux participants de trouver un relais politique lors de la séance, ne trouvez-vous pas que nous leur ferions faire un sacré détour alors que la liste des Conseillers communaux est publique ?
- Ne pensez-vous pas qu'un café politique organisé de concert par l'ensemble des partis représentés au Conseil remplirait à merveille le rôle que vous voulez donner à votre démarche ?
- Et enfin, mais ce n'est probablement pas la dernière question que l'on peut se poser : sommes-nous si loin de notre électorat pour que nous devions lui demander de venir nous souffler des questions une heure avant la séance ?

Voici quelques-unes des questions que je me pose. Et, bien que la démocratie participative m'intéresse, je considère ce projet comme une activité austère, peu conviviale et peu motivante pour les participants. De plus, cette démarche prête le flanc à toutes sortes de manœuvres politiques.

J'appelle donc de mes vœux l'organisation d'une activité plus vivante, plus détendue, plus libre et plus collective qui se tiendrait hors ces murs, et qui laisserait le temps aux personnes de faire connaissance, d'opérer des choix et d'envisager des solutions. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Je prends note de ces questions et nous en discuterons dans le cadre du Bureau. Si vous avez des propositions concrètes, vous pouvez les faire parvenir via Monsieur PIDOUX, qui siège au Bureau et qui, sauf erreur, fait partie de votre groupe.

Monsieur Stéphane BALET :

J'ai bien entendu l'intervention qui vient d'être faite. Je pense que tout changement occasionne des résistances parce qu'évidemment, cela représente une certaine peur. D'un autre côté, j'ai envie de dire : quelle tristesse, une vie sans changement !

Je pense là que le Bureau nous offre une occasion de faire un essai. Il a peut-être pris quelques libertés en nous imposant son point de vue, on peut en discuter, mais d'autres communes, à priori, ont appliqué la même démarche. Moi, j'ai envie d'être plutôt enthousiaste par rapport à cette idée. J'ai envie de dire : faisons l'essai. Ces questions qui seront posées seront certainement intéressantes. Il est vrai qu'il y aura peut-être des manœuvres politiques, peut-être que cela ne sert à rien, mais comment le savoir si on ne fait pas l'essai ?

Je trouve que c'est une excellente idée, j'essaierai d'être présent. Je pense qu'on n'a pas besoin d'être tous là pour répondre aux questions de la population. La liste des Conseillers est effectivement publique, mais j'ai le sentiment que les gens ne nous connaissent pas si bien que ça. Je n'ai pas l'impression qu'on a un contact fantastique avec toute la population ; on reproche quand même souvent aux gens de s'impliquer peu dans la politique communale et je pense que là, c'est une occasion qu'on lui donne, de finalement s'impliquer.

Si elle saisit la balle au bond... super ; si elle ne la saisit pas, tant pis, mais au moins on aura essayé. Je pense que c'est une excellente idée.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Collection Jules Verne)

Une exposition durable ...

Il est beaucoup question, ces temps, d'évoquer l'arrivée à Yverdon-les-Bains de la collection Jules Verne, cet écrivain français, dont chacun a déjà entendu parler, grâce à « Vingt mille lieues sous les mers », 1870, et aussi « Le tour du monde en 80 jours », 1873. Voilà deux romans qui comptent parmi les plus célèbres. Il faut aussi savoir que Jules VERNE a passé à Yverdon-les-Bains du 9 au 31 mai 1982, grâce à une exposition montée par l'association des intérêts d'Yverdon-les-Bains, devenue Office du Tourisme, et des «enragés de Jules Verne ». Cela avait été un franc succès.

Pourquoi revenir sur une vieille histoire ? Tout simplement pour demander à la Municipalité d'examiner l'achat de l'immeuble qui abritait en son temps l'ADNV et qui serait prêt à recevoir cette prestigieuse collection. Au cœur de la Ville, cet achat nous dispenserait d'une passerelle entre la maison d'Ailleurs et le Café du Château.

Si l'on compte la remise en état des locaux du Café du Château et une passerelle pour laquelle il faudra au moins trois ans avant de pouvoir passer tous les aléas de la mise à l'enquête, il vaudrait la peine de chiffrer les deux variantes.

Je remercie la Municipalité de prendre ce dossier en main et de nous tenir au courant de l'évolution de ce voyage au centre de la terre.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il est toujours intéressant, pour une collectivité publique, d'être propriétaire d'un immeuble, d'un terrain ou d'un bâtiment, ou de le devenir. Cela permet d'acquérir une certaine aisance, une certaine liberté d'action, cela permet aussi de procéder à des échanges, cas échéant, ou encore de dynamiser certains projets.

La question s'est posée à la Municipalité, de savoir si elle voulait se porter acquéreur de l'immeuble auquel Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ fait allusion, ce bâtiment où il y a actuellement au rez-de-chaussée la librairie Belphégor. La question s'est posée et le Service des Bâtiments mène une étude pour déterminer si cela vaut la peine, si le prix convient, si les finances communales permettraient un tel achat.

C'est une réponse générale qui concerne tous les immeubles qui sont en vente sur le territoire de la Commune. Il s'agit chaque fois, pour la Municipalité, de se poser la question et de savoir si l'on veut se porter acquéreur ou pas.

S'agissant de la collection Jules Verne, Monsieur von SIEBENTHAL pourra répondre mieux que moi, étant donné qu'il s'agit de son dicastère, mais je peux dire en bref que la Municipalité a choisi le bâtiment qui doit abriter cette collection ; le point de chute est situé au deuxième étage du Café du Château. Par conséquent, les études sont actuellement en cours pour la rénovation de ce deuxième étage et accessoirement du premier étage, étant donné qu'il y aura des communications entre les deux.

Quant à la passerelle à laquelle vous faites allusion, Monsieur le Conseiller, entre le bâtiment du Musée de la Maison d'Ailleurs et le bâtiment du Château lui-même, je me suis demandé tout à l'heure si le Capitaine Fracasse était un capitaine des romans de Jules Verne ; je crois plutôt qu'il doit être attribué à un autre auteur. Si une passerelle de cette nature-là devait être construite, qui créerait une telle barre architecturalement difficilement défendable devant la façade nord du Château, je crois alors qu'il faudrait faire appel au Capitaine Fracasse !

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Brandons – attitude envers nos commerçants et divers)

et, en alternance :

Question de Monsieur Pascal BLUM (Site INTERNET de la Commune)

Ce week-end, que la fête soit belle !

Un journal cesse de paraître : La Pommade. Un quotidien s'est laissé emporter du côté du Léman. Que tout cela est triste ! C'est avec une certaine nostalgie que nous enregistrons ces mauvaises nouvelles.

Mais tout n'est pas perdu, il y a encore un journal qui s'édite à Yverdon-les-Bains. C'est une parution annuelle, mais combien intéressante et d'actualité. Il s'agit-là du Bourdon. Eh oui, le Bourdon, ce journal indépendant, sans but lucratif, qui annonce les festivités et relate avec brio les faits et gestes de chacun. Il est encore en vente dans nos kiosques préférés ; qu'on se le dise...

J'en viens maintenant à l'information que vous attendez tous. Samedi dernier, sur la place Pestalozzi, il y avait du bruit et de l'animation : 24 Heures lançait sa nouvelle formule et le Bourdon se présentait à la population. Dans la joie du moment, un représentant de la Police du commerce s'est adressé au responsable du stand du Bourdon en lui disant : Monsieur, cela vous coûte Fr. 18.-, c'est X francs le mètre ! J'ai agrandi les tickets, afin qu'on les voie, car c'est important ! Pas moyen de répliquer, mais c'est la première fois en 119 ans qu'on encaisse. Finalement, c'est bien, parce que ces Fr. 18.- iront en déduction du déficit 2004 des derniers Brandons où la Commune – et vous chers contribuables de la Ville – avez participé pour au moins Fr. 70'000.- ... Qu'elle était belle la fête !

Je poursuis et je demande à la Municipalité si elle surveille et contrôle la fête par le biais du Municipal délégué. Une fois de plus, les commerçants de la Ville m'ont approché pour me signaler leur mécontentement. Une partie du ravitaillement se fera avec des commerçants de l'extérieur ; idem pour la tenue des cantines.

☞ Qui paie des impôts à Yverdon-les-Bains ? Qui finance les Brandons ?

Je demande donc à la Municipalité de tout entreprendre pour qu'à l'avenir, on se serve à Yverdon-les-Bains, quitte à se réunir autour d'une table pour discuter les prix. Du dialogue jaillit la lumière, dit-on. Les Yverdonnois ont les nuisances, mais certains sont laissés au bord du trottoir, surtout que les commerçants concernés ont reçu une demande officielle d'offrir une collation aux Guggenmusik. La réponse était positive, il faut le relever, bravo à ces commerçants.

Ce drôle de procédé mérite toute l'attention de la Municipalité et je la remercie de faire le nécessaire.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

J'entends bien la question de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ. On peut toujours faire mieux ; on fera peut-être mieux que l'édition 2006.

Toujours est-il qu'il faut se rappeler que le 2 septembre 2004, la Municipalité devait venir devant votre Conseil avec un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour couvrir le déficit supplémentaire des Brandons. C'était, à cette occasion, Monsieur LEVAILLANT qui était intervenu et qui avait demandé des éclaircissements sur le pourquoi de ce déficit supplémentaire. Je lui avais donné les raisons ; il avait pris acte de ma réponse en disant qu'il avait entendu le Municipal délégué aux Brandons et qu'il avait pris acte aussi que cela ne se reproduirait plus à l'avenir, puisqu'un système de contrôle, un mécanisme financier, était mis en place avec la comptabilité générale de notre Commune.

Evidemment, lorsqu'il s'est agi d'établir le budget des Brandons 2005, un premier jet de ce budget 2005 laissait apparaître des choses pas très agréables, dans le sens que nous avons des produits pour Fr. 126'000.- et des charges pour Fr. 165'000.-. On voyait bien qu'on allait « droit dans le mur » et il a fallu serrer ce budget. Nous avons pu l'équilibrer, en essayant de faire des économies avec des recettes et des charges d'environ Fr. 150'000.- pour un résultat à zéro.

Ceci n'est bien sûr pas sans conséquence et vous l'avez bien relevé, Monsieur SCHÜLÉ ; il a fallu faire des appels d'offre pour la nourriture, par exemple tout ce qui est boucherie. J'ai ici quelques demandes qui ont été envoyées et quelques réponses nous disent qu'il y en aura pour Fr. 6'000.- chez certains bouchers. Le meilleur marché, à qui ceci a été attribué, est effectivement un boucher de Valeyres-sous-Montagny, ou plus exactement de Montagny près d'Yverdon.

Vous n'êtes pas le seul à avoir réagi. La Municipalité a reçu une lettre d'un boucher qui n'a pas été adjudgé et je vous cite quelques passages de cette réponse municipale :

« Le comité des Brandons a pour mission d'organiser chaque année, en principe le premier week-end de mars, les Brandons, fête populaire à caractère carnavalesque et assume l'ensemble des tâches liées à l'organisation de la manifestation. Ce comité doit également boucler les comptes avec le minimum de déficit, celui-ci étant couvert par la Commune. Pour obtenir un maximum de rentrée d'argent, le comité des Brandons a décidé, avec l'aval de la Municipalité depuis l'édition 2004, de s'occuper lui-même des stands de nourriture ».

Je vous lis un autre paragraphe : *« Ce comité vous a déjà informé des conditions et vous a demandé, comme à plusieurs autres fournisseurs potentiels mis en concurrence, de leur soumettre une offre pour le ravitaillement en produits carnés. La Municipalité n'entend pas revenir sur la responsabilité du comité des Brandons, chargé d'organiser et d'assumer cette fête populaire, et lui laisse donc entière*

latitude d'appliquer les règles de la libre concurrence quant au choix du fournisseur de produits carnés ou à l'attribution d'un stand. Vous voudrez bien, dès lors, vous en remettre à la décision du comité des Brandons ». Et c'est signé par Monsieur le Syndic et par le Secrétaire municipal.

L'autre partie de votre question concernait les personnes qui tiennent la cantine et les bars. Si on se souvient, il y a deux ans en arrière, il avait été fait appel aux sociétés locales. C'est Yverdon-Ancienne qui avait été chargée d'organiser les bars, de vendre les boissons pour le comité. C'est un gros travail, car ces bars sont ouverts pendant 4 jours et une bonne partie de la nuit. Il faut servir les Guggenmusik, les gens et cela demande énormément de personnes. Le comité des Brandons donne Fr. 3'000.- pour ce travail à la société qui veut bien se dévouer... ce n'est pas rien ! L'année passée, aucune société ne s'est annoncée et Yverdon-Ancienne a bien voulu reconduire l'opération 2003 et a assumé ce travail pour les Brandons 2004.

Pour cette édition des Brandons 2005, nous n'avons pas trouvé de société yverdonnoise et nous avons trouvé, pour faire ce travail, le Centre de récupération des tortues de Chavornay, qui n'est même pas une société. Ils recevront Fr. 3'000.- pour leur travail.

On travaille aussi un peu avec la région et j'espère que ces réponses vont vous satisfaire, même qu'à demi, et que vous passerez tout de même un excellent week-end de Brandons.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse, mais je reviens aux commerçants yverdonnois.

Par le biais de l'Union des commerçants, de la SIC ou n'importe quoi, je trouve qu'on peut tout de même réunir les gens et discuter, parce que s'il y a Fr. 12.50 ou Fr. 123.20 de saucisses en moins, ou de lard en plus, ou de lardons ... je n'en sais rien, je ne connais pas les prix, mais j'ai vu de la correspondance et les délais sont tellement courts que les commerçants yverdonnois sont presque pris à la gorge. Il faudrait peut-être changer l'attribution ou la demande faite aux commerçants.

C'est moche de prendre la viande à l'extérieur. Elle est certainement très bonne, mais j'insiste, allez tout lentement, comme une tortue, mais travaillez avec les commerçants de la Ville. C'est aussi notre rôle de les soutenir, les petites PME.

Monsieur Patrik DURUZ :

Toujours à propos des Brandons, il me vient une question d'ordre comptable. Cette année particulièrement, le comité des Brandons a pris un certain nombre de risques, c'est bien, ils sont très entreprenants, mais j'ai tout de même un petit souci. Monsieur

le Municipal FORESTIER semble avoir le budget et j'aimerais savoir si la couverture de déficit, car cela reste, sauf erreur, toujours une couverture de déficit, figure d'ores et déjà dans ce budget équilibré au poste des revenus. Auquel cas un seul franc de déficit serait déjà le vingt cinq mille et unième franc.

J'aimerais être rassuré sur ce point.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

De mémoire, la couverture de déficit est incluse dans les recettes. J'ai dit, au préalable, que le premier jet montrait un déficit et qu'on ne pouvait pas reconduire comme pour l'édition 2004. Si je prends les chiffres, ce sont Fr. 165'000.- de charges et Fr. 126'000.- de produits et le mécanisme financier mis en place consistait à inclure dans une réflexion le boursier communal ; il a renvoyé ce budget pour étude et il a admis le principe que la couverture de déficit soit incluse dans le budget.

On peut discuter et je comprends votre point de vue. Toujours est-il que maintenant, en ce qui concerne notamment les charges, c'est apparemment maîtrisé, mais on n'est pas encore à l'état des comptes et on verra si c'est vraiment le cas. Au niveau des revenus, on a pris les revenus comme s'il faisait un temps désastreux, que personne ne venait, en bref, on a essayé d'être très pessimistes. C'est clair qu'il peut y avoir encore des surprises, mais j'ai espoir que ce sera plutôt une bonne surprise.

Madame Valérie JAGGI :

J'ai une question par rapport à la participation des sociétés pour tenir des cantines lors des Brandons.

J'aimerais bien savoir quand on a reçu un courrier, car ni en tant que membre de l'Union des sociétés locales, ni en tant que Présidente du Ski-club, nous n'avons reçu de courrier et ce n'est pas la première année.

Monsieur Thierry PIDOUX :

Je suis quelque peu surpris de la réponse qu'on me donne au niveau de la couverture d'un budget. Personnellement, j'organise aussi des manifestations et on ne demande pas d'argent à la Commune ; on essaie de faire ce qu'on peut et on s'en sort. Je suis tout à fait intéressé à la façon dont cela se déroule avec les Brandons et je suis le premier à adhérer la prochaine fois que j'organise quelque chose.

La deuxième remarque, c'est que j'invite la Municipalité à prévoir un règlement pour des manifestations d'une certaine envergure et qu'il y ait un pourcentage dans les besoins alimentaires, qui soient pris dans un rayon d'un certain nombre de kilomètres, voire pris obligatoirement à travers nos commerçants.

Monsieur Pascal BLUM :

Si j'entends bien les collègues de l'autre travée, la concurrence oui, mais pas pour nous, le déficit non... ce n'est pas toujours très clair.

J'ai une autre question sur un sujet complètement différent.

J'ai surfé sur la page www.yverdon-les-bains.ch, très bien faite, presque un peu aseptisée, à mon goût. Malheureusement, à aucun endroit, il n'y a les logos des Services. Certains Services, comme le SEY ou STE qui ont un petit logo assez sympa, qui a probablement nécessité un peu de réflexion, voire quelques coûts chez un graphiste. Ce logo est utilisé sur le papier à en-tête, mais on ne le retrouve pas sur le site Internet ; il n'y a pas de lien si on veut aller chercher de l'information par rapport à un Service. Par ailleurs, il n'y a pas non plus l'écusson d'Yverdon-les-Bains ; c'est dommage, car je le trouve assez joli et il définit assez bien un certain nombre de choses que l'on trouve à Yverdon.

C'est donc ma première question :

- ◆ Est-ce qu'on fait encore évoluer le site et est-ce que ceci va être intégré ?

J'ai constaté également qu'il n'y avait pas non plus sur ce site Internet des informations concernant le Service des travaux ou des Energies. Ces deux services seraient susceptibles de donner un certain nombre d'informations sur le site Internet aux habitants. Or, on ne trouve pas du tout ce type d'informations ; ce sont des informations d'ordre général et par contre, on reçoit par courrier, avec nos factures du Service des énergies par exemple, un certain nombre d'informations qui pourraient être très intéressantes sur le site internet.

Je me suis laissé dire que les Services n'avaient pas la possibilité de mettre des informations sur le site eux-mêmes et qu'ils devaient chaque fois passer par la personne qui s'occupe du site, que cela prenait un certain temps et que peut-être, ils y renonçaient à cause de cela.

Monsieur Roger RANDIN :

J'aurais une question à poser à la Municipalité. Je crois qu'il faudrait régulariser la situation. Aujourd'hui, au niveau des Brandons, on parle de participation au déficit. Je prends le cas d'une autre manifestation importante à Yverdon qui est l'Abbaye et là, j'ai l'impression qu'on parle de subventions.

La Municipalité peut-elle nous expliquer la différence qu'il y a, pour deux manifestations importantes et le fait que l'une touche une subvention – elle peut évidemment la mettre au budget - et l'autre qui a une participation au déficit et qui ne devrait pas la mettre au budget ? Je serais content d'obtenir cette réponse.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

En ce qui concerne le site Internet, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la fin de l'année dernière, celui-ci va être entièrement refait ou plutôt refondu, étant donné qu'on est dans un processus non pas de cosmétique, mais véritablement de refonte du site Internet.

Les questions que vous avez posées sont aussi celles que nous nous sommes posées lorsque nous avons décidé de nous lancer dans ce projet. Le nouveau site Internet qui sera développé cette année devrait être plus interactif, plus dynamique et offrir aussi la possibilité aux Services d'intervenir directement et facilement, avec les outils qu'on connaît aujourd'hui et qui sont effectivement plus aisés à utiliser que ceux que l'on connaissait au moment où nous avons réalisé ce site.

On devrait arriver à avoir un site beaucoup plus vivant qu'il ne l'est aujourd'hui. On a aussi réfléchi à la question de son identité visuelle, comme la Ville réfléchit à l'identité visuelle de la Ville dans son ensemble et de l'ensemble des Services. Ces questions-là seront résolues, dans tous les cas en partie, dans le nouveau site Internet.

Monsieur Jean-Huques SCHÜLÉ :

Cher citoyen Pascal, tu pourras lire le procès-verbal de Madame Claudine RIEBEN, qui fait un boulot excellent, sur écran et sur papier ; tu pourras le lire et là tu comprendras ce que j'ai voulu dire et ce que mes collègues ont voulu dire.

On espère vous garder, Madame RIEBEN, encore longtemps à la tête du procès-verbal de notre Conseil communal.

Monsieur Patrik DURUZ :

Certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, j'ai eu le plaisir de présider l'organisation des Brandons au début des années 90 et je suis actuellement encore l'heureux bénéficiaire de la subvention communale en tant que Président du cortège de l'Abbaye des Armes Réunies en l'occurrence.

Je vais donc répondre à la question de Monsieur le Conseiller RANDIN en lui disant que tout simplement la commission des Brandons est une commission municipale et la Municipalité ne peut pas octroyer à une commission municipale une subvention. Elle fonctionnait par le biais d'une couverture de déficit. L'Abbaye est une organisation privée qui a demandé à être subventionnée.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Merci à Monsieur le Conseiller DURUZ de jouer le huitième Municipal !

Je donnerais un bref rappel en ce qui concerne la manifestation des Brandons : constatant que la problématique du déficit était récurrente parce que liée à la météo et à différentes autres difficultés, la Municipalité a donc demandé à cette commission extraparlamentaire d'organiser ces Brandons pour la dernière fois sous cette forme en 2005. Dès 2006, il a été décidé de créer une société locale indépendante, qui aura une subvention à disposition et bien évidemment la responsabilité de couvrir et d'équilibrer son budget de façon précise.

Monsieur Roger RANDIN :

Je vais tout de même répondre à Monsieur DURUZ. Il y a d'autres manifestations privées qui disposent d'une couverture de déficit. J'imagine des manifestations comme des fêtes de gym, de musique etc. On peut donc tout à fait changer pour l'Abbaye et revenir également pour l'Abbaye avec une couverture de déficit.

* * * * *

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Je me tourne vers le pouvoir exécutif et je demande si la Municipalité a des réponses à apporter au Conseil ?

* * * * *

Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (NEM)

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2004, Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS a interpellé la Municipalité au sujet des dispositions prises ou à prendre en faveur des requérants frappés de non entrée en matière (NEM). Voici nos réponses à ces questions :

1. Comment notre Municipalité aborde-t-elle la situation ?

Il convient de rappeler que toutes les décisions relatives aux requérants d'asile sont prises par l'Office Fédéral concerné et que chaque canton est compétent pour organiser l'accueil provisoire offert aux NEM. C'est ainsi que le canton de Vaud a ouvert un abri PC situé d'abord aux Plaines du Loup et ensuite au Coteau Fleuri à Lausanne. Cet abri accueille tout requérant frappé de NEM sans solution de logement.

2. A combien estime-t-on les NEM qui vivent à Yverdon-les-Bains ?

La Municipalité n'a pas pu obtenir de chiffres précis à ce sujet, mais selon certains recoupements, nous pouvons estimer qu'il y a une vingtaine de personnes entrant dans cette catégorie à Yverdon-les-Bains.

3. *Permettra-t-on que des gens restent sans toit et forcément dormiront au mieux sous les ponts, dans des corridors ou dans une cave ?*

Selon les renseignements obtenus par notre Sécurité de Proximité (Police de proximité), il n'a pas été signalé que des personnes dormaient à la belle étoile. Par conséquent, nous pouvons imaginer que le système D fonctionne et que ces requérants ont pu trouver un hébergement provisoire chez des connaissances ou se sont rendus dans le lieu officiel d'hébergement à Lausanne.

4. *L'ouverture d'un abri PC, à l'image de Coteau Fleuri à Lausanne, ou une autre structure, surtout pour les mois d'hiver, est-elle prévue ?*

Il n'est pas nécessaire que la Municipalité ouvre un abri PC à Yverdon-les-Bains, étant donné qu'une telle structure est déjà offerte à Lausanne pour l'ensemble du canton de Vaud. Il convient de signaler qu'à part Lausanne, Yverdon-les-Bains est la seule cité du canton qui a ouvert et subventionne un lieu d'accueil d'urgence de nuit pour les SDF et les sans-abri.

C'est ainsi que selon les statistiques de la Lucarne, le taux d'occupation en 2004 a été de 85% en moyenne, et que même actuellement ce lieu offre encore quelques places. Il n'y a donc pas saturation.

Selon la responsable, elle ne doit refuser du monde que 2 ou 3 nuits par mois. Par conséquent, ce lieu remplit parfaitement sa mission, les gens y sont bien accueillis.

5. *Y a-t-il à ce jour, des effets visibles liés à cette nouvelle vague de personnes vivant dans la clandestinité ?*

La réponse est un peu une réponse de Normand ! Par définition, les personnes qui vivent dans la clandestinité sont plutôt discrètes, et il est très difficile d'en constater les effets, d'autant plus qu'il s'agit de jeunes hommes célibataires.

Toujours selon la responsable de la Lucarne, les pensionnaires hébergés relèvent pour moitié (environ 8-9 personnes) de la rubrique "asile" qui comprend à la fois des clandestins, des étrangers de passage (musiciens des rues) et des NEM. Dans le cadre de la prise en charge offerte, il n'appartient pas au personnel de la Lucarne de s'inquiéter du statut des personnes hébergées; un nom et un prénom suffisent pour y passer une nuit au prix de Fr. 5.-.

En conclusion, la Municipalité prend acte de la situation difficile vécue par cette population et déplore toutes les situations de précarité, qu'elles soient vécues par des citoyens suisses, étrangers au bénéfice de permis ou requérants d'asile. Elle estime avoir mis en place les structures minimales nécessaires pour ce type de prise en charge d'urgence.

Il va sans dire que si des citoyens ont connaissance de situations particulièrement difficiles qui auraient échappé au réseau existant, il conviendrait de les signaler immédiatement au Service des Affaires Sociales et de la Jeunesse.

Je voudrais vous donner encore un petit renseignement complémentaire. Pour obtenir le droit d'entrer dans l'abri PC qui leur est réservé, les NEM doivent aller chercher un « sésame » au Service de la Population. C'est assez logique, étant donné que le SPOP et le refuge se trouvent à Lausanne.

* * * * *

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres réponses de la part de la Municipalité ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 7 avril prochain et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 22h17.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mars 2005

	Pages
1. Appel	37
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2005	38
3. Communications du Président.....	38
4. Communications de la Municipalité	41
5. Préavis no 01/05 concernant le cautionnement partiel de la commune aux emprunts destinés à financer la construction d'un immeuble de 28 logements par la Coopérative La Thièle. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice).	41
6. Préavis no 02/05 concernant 16 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Mustafa AYGEN, Ivano CREPALDI, Ymer KINOLLI, Sandro MESQUITA, Zorica MIKIC, Dragana MITROVIC, Emir OMEROVIC, Mirza OMEROVIC, Semir OMEROVIC, Nevenka OSTOJIC, Mauro PANESE, Daniel RAFFO, Danilo SCEPANOVIC, Dejan SCEPANOVIC, Nenad TESIC, Priyanthan THAIVENDRAN. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente la Commission des naturalisations, rapportrice).....	42
7. Préavis no 03/05 une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- pour la réalisation des essais et études de la 1ère étape du Plan directeur de la distribution de l'eau, nécessaire à la construction d'une nouvelle station de traitement et de pompage de l'eau du Lac de Neuchâtel. (Monsieur Pascal BLUM, rapporteur).....	46
8. Préavis no 05/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 880'000.- pour le financement de la 3 ^{ème} étape des travaux de rénovation des bâtiments locatifs de la Rue Léon-Jaquier. (Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur).....	47
9. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances	56
10. Propositions individuelles et interpellations	56
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Etat du recrutement et effectif du Corps de Police).....</i>	<i>56</i>

<i>Question de Madame Gloria CAPT (Reconnaissance de l'Ecole de Police de Savatan).....</i>	<i>57</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Interruption de séance pendant le dépouillement des votes des naturalisations).....</i>	<i>59</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Vandalisme dans les plantages)</i>	<i>59</i>
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Agenda 21 – Grille d'évaluation et institution d'une commission extraparlamentaire)</i>	<i>60</i>
<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (Projet de « A vous la parole ! »)</i>	<i>61</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Collection Jules Verne)</i>	<i>63</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Brandons – attitude envers nos commerçants et divers).....</i>	<i>65</i>
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Site INTERNET de la Commune).....</i>	<i>65</i>
<i>Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (NEM)</i>	<i>71</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions – Archives des décisions)